

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0046

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant à l'Association Internationale des technopoles (International Association of Science Parks)**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 4 mai 2000, la Communauté urbaine a décidé de son adhésion en qualité de membre associé à l'Association internationale des technopoles (International Association of Science Parks).

Cette association a pour but de rassembler les parcs scientifiques et les technopoles existants ou en voie de développement, afin de constituer un réseau international et une gamme de services qui favorisent les synergies entre ces organisations, permettant ainsi leur développement et finalement leur succès.

Les statuts de l'association prévoient que tous les membres sont représentés au sein de l'association par une seule personne physique.

Il convient donc de désigner le représentant de la Communauté urbaine à l'Association Internationale des Technopoles ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 4 mai 2000 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Pierre-Alain Muet en tant que représentant de la Communauté urbaine à l'Association internationale des technopoles (International Association of Science Parks).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,